

Sens de circulation et stationnement

pour les camping-cars, cars & camions (<9T)

Aurillac / Mandailles-Saint-Julien

Mai, Juin, 1^{er}-14 juillet, Septembre, Octobre

Montée autorisée de minuit à 12h15
Descente autorisée de 12h45 à minuit

Col de Serre / Dienne / Le Claux

Mai, Juin, 1^{er}-14 juillet, Septembre, Octobre

Montée autorisée de minuit à 12h15
Descente autorisée de 12h45 à minuit

Salers / Le Falgoux

Mai, Juin, 1^{er}-14 juillet, Septembre, Octobre

Montée autorisée de 12h45 à minuit
Descente autorisée de minuit à 12h15

15 juillet - 28 août (camping-cars uniquement)

Montée autorisée de minuit à 10h
Descente autorisée de 12h45 à minuit

15 juillet - 28 août (camping-cars uniquement)

Montée autorisée de minuit à 10h
Descente autorisée de 12h45 à minuit

15 juillet - 28 août (camping-cars uniquement)

Montée autorisée de 18h à minuit
Descente autorisée de minuit à 12h15

Du 15/07 à fin août, pour les cars et camions (<9T) les horaires de montée ne changent pas et restent ceux des autres mois de l'année

Stationnement au Pas de Peyrol

Mai, Juin, 1^{er}-14 juillet, Septembre, Octobre

Autorisé

15 juillet - 28 août
Interdit de 10h à 18h

